



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 32994

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Madagascar, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

Texte de la réponse

La France est le premier bailleur bilatéral de Madagascar, qui bénéficie de l'un de nos plus importants dispositifs de coopération et d'action culturelle en Afrique subsaharienne. Les transferts vers la Grande Île, tous instruments confondus, y compris les contributions aux organisations multilatérales (notamment au Fonds européen de développement), dépassent 100 millions d'euros par an. La réduction de la pauvreté est l'un des principaux objectifs pris en compte dans la programmation de cette aide. Madagascar a été déclarée en décembre 2000 éligible à « l'initiative pour les pays pauvres très endettés » (IPPTE) de la Banque mondiale, qui permettra au pays d'obtenir sur vingt ans un allègement du service de la dette d'une valeur approximative de 1,5 milliard de dollars, les montants correspondants étant consacrés à la lutte contre la pauvreté. Un « document stratégique de réduction de la pauvreté » (DSRP) a été préparé à cet effet par les autorités malgaches et validé, avec le soutien de la France, par les bailleurs en novembre 2003. Dans le cadre de cette initiative, la France devrait procéder à partir de fin 2004 à une annulation additionnelle de la dette française de l'ordre de 50 millions d'euros sur six ans, sous la forme de « contrats de désendettement-développement », qui porteront sur les secteurs sociaux, en particulier sur celui de l'éducation. La France plaide par ailleurs auprès de la Commission européenne, compétente pour les négociations commerciales internationales en cours, pour une meilleure intégration dans l'économie mondiale des pays d'Afrique. Madagascar, membre de l'Organisation mondiale du commerce depuis le 17 novembre 1995, participe aux négociations du cycle de Doha ouvertes en 2001. Madagascar fait également partie de l'ESA (Eastern and Southern Africa), groupe de seize pays d'Afrique australe et orientale qui a ouvert des négociations avec l'Union européenne le 7 février dernier dans la perspective de la mise en place d'un accord de partenariat économique. Celui-ci devrait permettre, par l'instauration progressive d'une vaste zone de libre-échange, de renouveler le partenariat commercial hérité des accords de Lomé et d'offrir des opportunités pour le développement du commerce régional. La France, premier partenaire commercial et premier investisseur étranger à Madagascar, encourage par ailleurs la politique d'ouverture économique de la Grande Île adoptée par les autorités malgaches. Enfin, l'amélioration des relations économiques entre les « régions ultra-périphériques » de l'Union européenne, dont fait partie la Réunion, et leurs voisins fait actuellement l'objet d'une réflexion au niveau communautaire. La France intervient aussi directement en faveur des populations victimes de catastrophes naturelles, fréquentes dans cette région. L'Institut Pasteur de Tananarive et des équipes médicales françaises ont ainsi contribué à la lutte contre

l'épidémie de grippe aiguë pendant l'hiver austral 2002. La France a pris sa part à l'effort de solidarité internationale après les passages des cyclones Manou en mai 2003, Elita en février 2004 et Gafilo les 7 et 8 mars dernier. Elle a mis à disposition du Centre national de secours malgache du matériel de première urgence (tentes, couvertures, produits alimentaires, médicaments). Grâce aux moyens aériens déployés par les forces armées de la zone sud de l'océan Indien stationnées à la Réunion, elle participe actuellement aux opérations d'évaluation et d'acheminement de l'aide dans les zones enclavées de la Grande Île.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32994

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 763

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2466